Procès-verbal

Assemblée générale extraordinaire

Tenue le 16 mai 2025 au local de *La Flèche Brisée*,
Rue du Pont 18A à 5530 Godinne.

À approuver par l'AG 2026

Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc

Association Sans But Lucratif
Siège social : Avenue de Marathon 1 à 1020 Bruxelles
N° d'entreprise : 0443.097.681
Banque BNP Paribas Fortis BE73 0016 5476 7860

Cette page est intentionnellement blanche.

À approuver par l'AG 2026

Accueil des mandataires et relevé des présences

Cercles présents ou représentés

Initiales du cercle	Matricule du cercle	Cercle présent	Identité du mandataire	Cercle représenté	Représenté par	Membres au 31-12-24	Nbr de voix
ACE	406	OUI	DELMARCHE Jean-Marc			10	1
ACH	416	OUI	SERVAIS Jean-luc			43	2
ACM	407	OUI	TULUMELLO Hugo			32	2
ACS	611	OUI	PRIGNON Pamela			37	2
ADR	602	OUI	FRÉSARD Antoine			32	2
AGC	410	OUI	VAN MALDER Patrick			8	1
ARB	324	OUI	BAGUET Fabian			36	2
ARC	261	OUI	LEBON Josiane			43	2
BTS	706	OUI	FOURNIER Gérard			36	2
CAA	620	OUI	GRIBOMONT Vincent			37	2
CAC	307	OUI	GASPARD Christophe			114	4
CAM	321	OUI	MALACORD Guy			38	2
CAS	404	OUI	BOVY Gwendoline			46	2
CAT	304	OUI	DANHIER Sarah			45	2
CEN	306	OUI	DEPOITIER Julien			45	2
CMA	256	OUI	BIENFAIT Adrien			83	3
DSA	421	OUI	DELHEZ Fabian			53	2
EAC	257	OUI	DE MOOR Patrick			106	4
ECA	319	OUI	DE RYCKÈRE Eric			27	1
FAC	312	OUI	SCARCERIAUX Guy			27	1
FAO	252	OUI	DELVAL Alain			82	3
FBG	703	OUI	BOUGELET Yvan			28	1
FCS	260	OUI	DANET Gwenaël			35	2
FDM	614	OUI	BARON Stéphane			39	2
FGV	617	OUI	STOZ Ervé			45	2
FOA	201	OUI	CARLIER Alain			66	3
GPE	204	OUI	DUCHATELET François			36	2
GSR	203	OUI	GYSEN Claude			118	4
HAC	616	OUI	KAISER Christophe			43	2
HUY	402	OUI	MISSON Damien			41	2
LAC	603	OUI	CUISANCE Sébastien			35	2
LAJ	258	OUI	DU TOIN Guillaume			62	3
LAW	701	OUI	ESTIEVENART Philippe			30	1
LFU	259	OUI	STRUBBE Benny			43	2
LIE	403	OUI	GOUVERNEUR Philippe			82	3
MPA	311	OUI	MAERTENS Pierre-Yves			42	2
MSP	702	OUI	ANTOINE Alain			27	1
SAG	314	OUI	ROSAR Mathieu			11	1
SSC	316	OUI	BEAURIR Laurent			44	2

SSK	205	OUI	MAES Francis			60	2
TAB	704	OUI	BOEVER Pierre			47	2
ABA	255	NON		OUI	CMA-256	99	4
ABT	313	NON		OUI	CAM-321	22	1
ACG	401	NON		OUI	DSA-421	90	3
ACL	423	NON		OUI	CAS-404	18	1
AJB	422	NON		OUI	AGC-410	29	1
ANT	301	NON		OUI	ECA-319	32	2
BEA	303	NON		OUI	GSR-203	20	1
CAD	310	NON		OUI	SSC-316	28	1
CAG	612	NON		OUI	CAA-620	10	1
CAP	409	NON		OUI	ACE-406	17	1
CTH	405	NON		OUI	LIE-403	97	4
GAU	207	NON		OUI	SSK-205	39	2
ITW	414	NON		OUI	ACH-416	39	2
LAL	609	NON		OUI	HAC-616	38	2
LFE	302	NON		OUI	GPE-204	19	1
MDY	420	NON		OUI	ADR-602	49	2

Aucun des mandataires désignés des cinq cercles suivants ne s'est présenté à l'AG :

ADS-411, CAL-619, LAB-309, LAS-253 et RCM-308.

Les sept cercles suivants n'ont présenté aucun mandataire :

ADC-322, AMV-604, AVB-418, CAN-323, CAR-621, CFB-254 et LAM-618

Quorum de présence

- Cercles présents : **41**
- Cercles représentés : **16**
- Soient **57 cercles, présents ou représentés**
- Sur un total de 69 cercles régulièrement inscrits à la LFBTA, le quorum requis (50% + 1) , soit 35 cercles, est atteint.
- Les 57 cercles sont porteurs ensemble de **114 voix** lors de votes.

L'assemblée générale extraordinaire se tient dans le local de la Flèche Brisée de Godinne (FBG), rue du Ponts 18A à 5530 Godinne.

Après avoir constaté que l'assemblée était en nombre pour siéger et avoir vérifié les procurations, le Président ouvre la séance à 20h15.

À approuver par l'AG 2026

Convocation à l'assemblée

Chaque mandataire a reçu une convocation personnalisée dont un exemple est fourni ci-après :

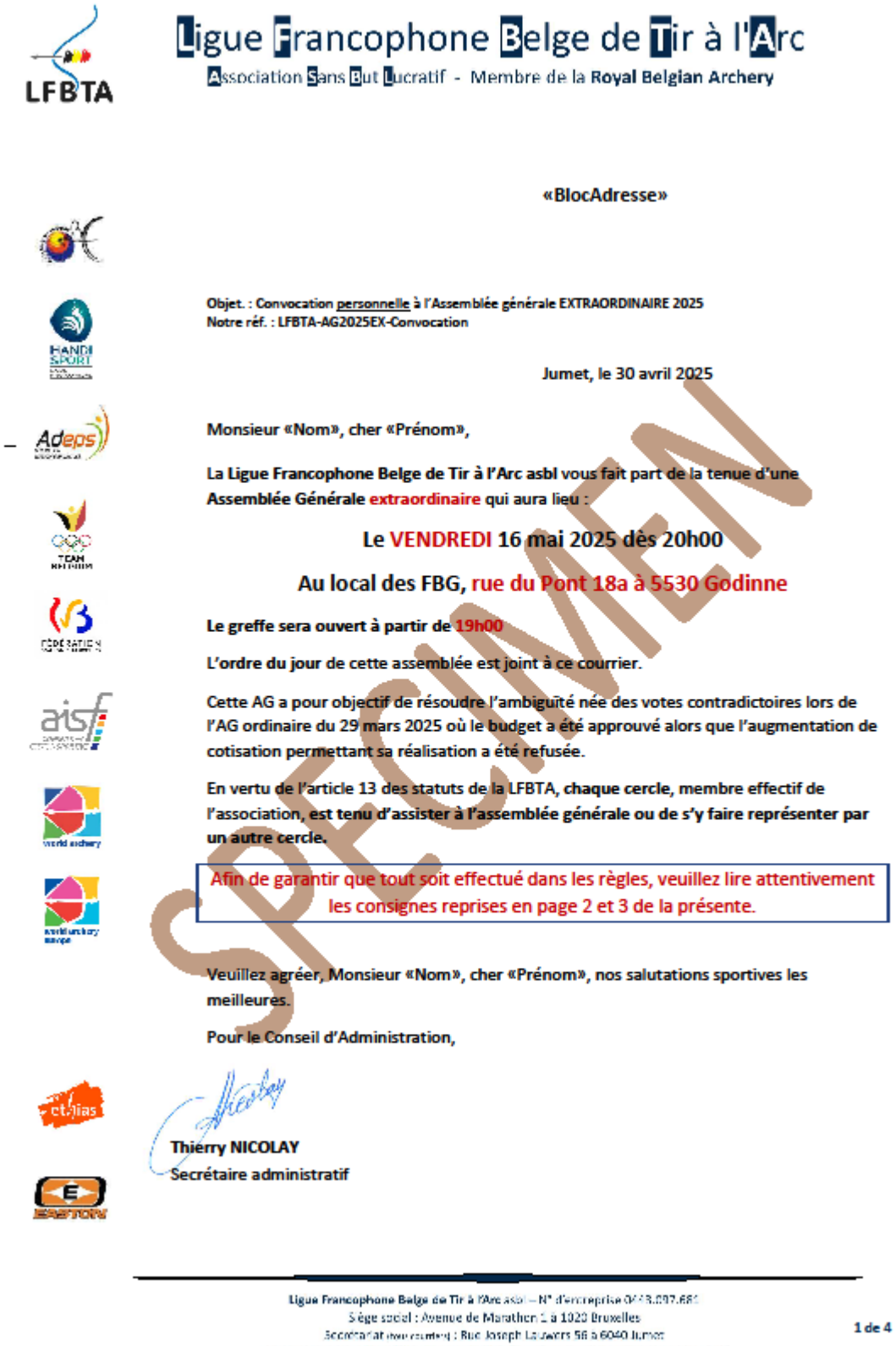

Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc
Association Sans But Lucratif - Membre de la Royal Belgian Archery

«BlocAdresse»

Objet. : Convocation personnelle à l'Assemblée générale EXTRAORDINAIRE 2025
Notre réf. : LFBTA-AG2025EX-Convocation

Jumet, le 30 avril 2025

Monsieur «Nom», cher «Prénom»,

La Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc asbl vous fait part de la tenue d'une Assemblée Générale extraordinaire qui aura lieu :

Le VENDREDI 16 mai 2025 dès 20h00

Au local des FBG, rue du Pont 18a à 5530 Godinne

Le greffe sera ouvert à partir de 19h00

L'ordre du jour de cette assemblée est joint à ce courrier.

Cette AG a pour objectif de résoudre l'ambiguïté née des votes contradictoires lors de l'AG ordinaire du 29 mars 2025 où le budget a été approuvé alors que l'augmentation de cotisation permettant sa réalisation a été refusée.

En vertu de l'article 13 des statuts de la LFBTA, chaque cercle, membre effectif de l'association, est tenu d'assister à l'assemblée générale ou de s'y faire représenter par un autre cercle.

Afin de garantir que tout soit effectué dans les règles, veuillez lire attentivement les consignes reprises en page 2 et 3 de la présente.

Veuillez agréer, Monsieur «Nom», cher «Prénom», nos salutations sportives les meilleures.

Pour le Conseil d'Administration,

Thierry NICOLAY
Secrétaire administratif

SPECIMEN

Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc asbl – N° d'entreprise 0448.097.681
Siège social : Avenue de Marathon 1 à 1020 Bruxelles
Secrétariat (pour courrier) : Rue Joseph Lauwers 56 à 6040 Jumet
+32 71 56 22 80 – info@lfbta.be – www.lfbta.be – Banque BNP 3073 0015 5475 7853

1 de 4

Ordre du jour

Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc
Association Sans But Lucratif - Membre de la **Royal Belgian Archery**

Ordre du jour de l'assemblée générale
extraordinaire

qui se tiendra le **vendredi 16 mai 2025 à 20h00**
au local des FBG, **rue du Pont 18a à 5530 Godinne**

Accueil des mandataires et relevé des présences.
Le greffe sera ouvert dès 19h00

Le Président ouvre la séance et présente l'ordre du jour :

1. Allocution du Président
2. Présentation du budget 2025 (et 2026) modifié et des éléments qui justifient la demande d'augmentation de la cotisation
3. Désignation de quatre scrutateurs
4. Vote pour la hausse de la cotisation

INTERRUPTION
(Dépouillement)

5. Annonce des résultats du vote
6. Approbation du budget
7. Clôture de séance

Pour l'Organe d'administration,

Thierry NICOLAY
Secrétaire administratif

Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc asbl – N° d'entreprise 0443.097.681
Siège social : Avenue de Marathon 1 à 1020 Bruxelles
Secrétariat (tous courriers) : Rue Joseph Lauwers 56 à 6040 Jumet
+32 71 56 22 80 – info@lfbta.be – www.lfbta.be – Banque BNP BE73 0016 5476 7860

Résolutions

Préambule

Le besoin de convoquer cette Assemblée Générale extraordinaire vient du constat que, lors de l'AG statutaire 2025 du 29 mars dernier, les mandataires ont, d'une part, approuvé à l'unanimité le projet de budget présenté et, d'autre part, ont refusé d'approuver l'augmentation de cotisation et son indexation sur lesquels ledit budget était basé.

L'Organe d'administration a cependant pris conscience que la présentation de l'ensemble de cette réforme avait péché par manque de pédagogie et d'informations préalables suffisantes, laissant les mandataires face à une responsabilité dont ils ne mesuraient pas tous l'importance et le bien fondé.

Ce sont ces deux points sur lesquels ils ont particulièrement mis l'accent dans la préparation et la présentation de cette AG extraordinaire.

Hormis le budget revisité, deux documents avaient été mis à la disposition des mandataires. L'un explicitait l'état de la trésorerie, l'autre le détail des tâches effectuées par les différentes personnes percevant des revenus de la LFBTA.

1. Allocution du Président

Le Président remercie les clubs pour leur présence et entre sans tarder dans le cœur du sujet.

Il rappelle la raison de cette assemblée (exposée ci-avant) et la nécessité, au travers de l'augmentation de cotisation demandée, de donner à la fédération les moyens de ses ambitions.

L'objectif étant d'engager une personne à mi-temps occupant la fonction de Direction générale (DG) aux fins suivantes :

- **Professionnalisation de l'organisation** : Une DG apportera une expertise professionnelle qui permettra de mieux structurer et gérer les opérations quotidiennes, ce qui aidera à éviter les erreurs et à améliorer l'efficacité ;
- **Délégation des responsabilités** : En confiant les tâches opérationnelles à une DG, les administrateurs bénévoles pourront se concentrer sur des aspects stratégiques, tels que le développement de nouveaux projets, la recherche de financements, ou la création de partenariats ;
- **Amélioration de la gestion financière** : Une DG expérimentée peut optimiser la gestion des finances, y compris la comptabilité et la gestion des budgets et des subsides, ce qui peut conduire à une utilisation plus efficace des ressources ;
- **Renforcement des relations avec les partenaires** : Une DG peut se concentrer sur la gestion des contrats de sponsoring, des partenariats et des relations avec les parties prenantes, ce qui est essentiel pour assurer un soutien financier solide ;
- **Développement de la communication et de la visibilité** : Avec un professionnel en place, la gestion des réseaux sociaux et des communications peut être améliorée, augmentant ainsi la visibilité de l'association et attirant plus de membres et de sponsors.

À approuver par l'AG 2026

- **Suivi et évaluation des projets** : Une DG pourra mettre en place des systèmes pour suivre l'avancement des projets, évaluer leur impact, et ajuster les stratégies en fonction des résultats obtenus ;
- **Capacité à innover et à s'adapter** : Avoir une personne dédiée au management peut aider l'organisation à être plus réactive et à innover, en intégrant de nouvelles idées et pratiques dans le domaine du tir à l'arc ;
- **Soutien à la croissance de la ligue** : Avec une gestion plus structurée, la LFBTA sera mieux placée pour se développer, attirer de nouveaux membres et maximiser l'impact de ses programmes ;
- **Assurance de la continuité et pérennisation des actions** : Les administrateurs bénévoles de la LFBTA sont élus pour une période limitée de quatre ans. Cela signifie que les connaissances et le savoir-faire accumulés peuvent rapidement disparaître avec le renouvellement des équipes. En engageant une DG, nous nous assurons qu'une expertise demeure au sein de l'organisation, même lorsque les administrateurs changent. Cela permettra de maintenir la continuité des projets, de transmettre le savoir à de nouveaux bénévoles et de garantir que les actions entreprises sont durables et évolutives. Une DG pourra également formaliser les processus et documenter les pratiques, ce qui aide à préserver le patrimoine organisationnel pour les générations futures.

Merci de votre attention,

Manuel PEREMANS
Président

À approuver par l'AG 2026

2. Présentation du budget prévisionnel 2025 (et 2026) modifié

Le budget 2025 a été mis à disposition des clubs.

		Réalisation 2024		Budget 2025	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
COUTS SALARIAUX					
CADRE ADMINISTRATIF					
737000	Cadre Administr.	65.155,47	-	75.000,00	-
737310	Subsides (Non marchand)- Secret social	9.620,96	-	10.000,00	-
743900	Exonération PP	166,90		175,00	
620010	Rémunérat.employés.	-	52.139,12	-	87.050,00
620010	**Rém Administrateurs**		**0,00**		**0,00**
620011	Double pécule	-	7.684,47	-	10.000,00
620013	Indemnités forfaitaires	-	1.812,24	-	2.750,00
621010	Cot.Patr.ONSS	-	17.916,09	-	26.115,00
622000	Primes patronales assurances extra		90,14		100,00
623000	Assurance -Loi	-	467,24	-	550,00
623100	Service médical- Médecine du Travail		336,71		400,00
623200	Frais formation personnel Adnin		24,00		-
623300	Frais divers (remboursement de frais forfaitaires)		75,51		-
623600-10	Provision pécule de vacances	8.513,67	9.301,53	12.500,00	14.500,00
613200	Secrétariat social	-	3.327,89	-	3.500,00
	Sous-totaux	83.457,00	93.174,94	97.675,00	144.965,00
		-9.717,94 €		-47.290,00 €	
Communication					
704310	Publicité	-	-	-	-
612400	Mailchimp - Newsletter		600,77		625,00
613180	Photographes		380,00		400,00
	Projet A -Sport				3.630,00
612821	Périodique	-	-	-	-
	Imprimés (Calendrier + Booklet)		2.081,13		2.250,00
616323	Matériel promotionel	-	-	-	-
	Totaux "Communication"	-	3.061,90	-	6.905,00
		-3.061,90 €		-6.905,00 €	
FRAIS DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF					
704360	Participations RC Admin	2.979,64	-	3.000,00	-
610510	Location container	-	686,50	-	-
612300	Carburant	-	-	-	
612500	Fourn.bureau	-	2.363,82	-	1.250,00
612550	Imprimés+divers	-	75,00	-	75,00
612582	Formation membre CA		-		-
612600	Timbres	-	614,88	-	650,00
616100	Téléphonie + Internet	-	2.540,00	-	2.540,00
612230	Frais informatique	-	33,57	-	50,00
612802	Site Web		-		6.000,00
612400	Dével. informatique, mainten., licences	-	4.522,72	-	4.000,00
612100	Abonnement presse		265,00		265,00
612851	Formation arbitres WA	-	-	-	900,00
612200	Matériel Sportif	-	8.250,26	-	8.500,00
612930	Achat distinctions WA	-	-	-	-
613100	Honoraires comptables	-	3.130,61	-	3.000,00
643350	Dons et Libéralités	-		-	102,00
613330	RBA: frais divers	-	12.453,07	-	10.000,00
615100	Frais Publ.Monit.	-	157,42	-	160,00
613300-310-320	Cotisations intern. FITA, COIB, AISF, LHF	-	600,00	-	600,00
614300-500-510	Assurances	-	10.109,39	-	10.250,00
616300	Frais de réunion statutaires		1.074,00		1.200,00
	Totaux "Fonctionnement Administratif"	2.979,64	46.876,24	3.000,00	49.542,00
		-43.896,60 €		-46.542,00 €	

A approuver par l'AG

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION

615200	Frais de déplacements	-	3.735,08	-	3.500,00
616300	Frais de réunions	-	716,28	-	750,00
616300	Frais de réunions " Congrès"	-		-	-
	Totaux "Fonctionnement OA"	-	4.451,36	-	4.250,00
		-4.451,36 €		-4.250,00 €	

COMPETITIONS

616327	Frais Championnat	-	1.956,70	-	-
616321	Aide organisation compétition	-	-	-	-
616300	Frais de réception (Achat Boissons et nourritures)		969,61		-
613180	Prestations bénévoles		262,00		320,00
616328	Frais d'arbitrage	-	6.308,00	-	7.400,00
	Tenue Arbitre				2.000,00
700000	Recettes diverses	3.187,45		500,00	
706500	Location matétiel de tir	337,50	-	250,00	-
704100	Taxes 70m;taxes s/org.	2.740,75	-	3.200,00	-
701100	Inscriptions aux championnats	3.331,25	-	500,00	-
737510	Etalement Subsides Cibles	6.236,04		-	
612950	Achats coupes et médailles		1.208,30		750,00
	Totaux "Compétitions"	15.832,99	10.704,61	4.450,00	10.470,00
		5.128,38 €		-6.020,00 €	

COMPETITIONS INTERNATIONALES- STAGES ELITES & ECOLE JEUNES

737100	Subvention PP exercice 2022- solde	26,93	-	-	-
737200	Plan Programme	125.000,00	-	185.000,00	-
737800	Subventions - Régularisations	-		-	-
704350	LHF- intervention aux compétitions	10.707,17	-	10.000,00	-
704370	Intervention déplacements partic.tireur	8.127,07	-	7.500,00	-
700020	Participation equipement personnel	722,00			
700000	Recettes divers (vte gaufres)	2.220,00			
616300	Frais de réception (Achat gaufres)		1.097,16		
612900	Consommation Carburant		276,20		250,00
604110	Achats équipements officiels				2.500,00
610530	Logement stage		3.400,90		3.000,00
610540	Location Infrastructures		2.481,55		1.500,00
616420	Frais de déplacements (voiture)		8.789,17		12.000,00
616430	Frais de déplacements (avion)		4.881,92		7.500,00
616460	Frais de déplacements(autres)		1.170,64		1.250,00
616500	Frais de séjours		7.634,70		10.000,00
613320	Kiné		113,67		100,00
615631	Déplacements sportifs		41.906,49		50.000,00
620010	Rémunérat.employés.		11.833,03		12.000,00
613180	Prestations bénévoles		1.418,80		1.250,00
617000	Direction Technique	-	63.288,00	-	61.500,00
617000	Cadre Sportif	-	22.500,00	-	45.000,00
615900	Petit matériel HN				
	Totaux "International - Elites"	146.803,17	170.792,23	202.500,00	207.850,00
		-	23.989,06	-5.350,00 €	

Formation

737210	Subside formation cadre	5.000,00		5.000,00	-
701000	Inscriptions aux formations	3.461,00		3.500,00	
613100	Honoraires divers		120,00		120,00
613180	Prestations bénévoles		510,00		600,00
616420	Frais de déplacements (voiture)		1.450,57		1.500,00
620010	Rémunérat.employés.		1.962,84		2.000,00
617000	Direction Technique		600,00		
615700	Formation membres	-	606,58		600,00
613110	Honoraires divers	-		-	2.500,00
	Totaux "Formation"	8.461,00	5.249,99	8.500,00	7.320,00
		3.211,01 €		1.180,00 €	

A approuver par l'AG 2026

DIVERS						
615500	Cadeaux		-		250,00	
643000	Frais divers	-	50,86	-	300,00	
630300	Amortissements matériel	-	7.242,92	-	500,00	
637000-050	Provision PP	-		-	-	
657000	Frais bancaires		135,00	-	150,00	
700000	Recettes diverses	1.500,00	-	750,00	-	
750000	Intérêts bancaires	108,69		110,00		
700010	Passeport de tir	1.695,00	-	1.700,00	-	
700020	Equipement personnel (Nat.)		-		-	
701200	Inscriptions manche élites		-	-	-	
705000	Sponsoring primes aux club LFBTA	-	-	-		
758200	Remboursements sinistres assurés			-	-	
764000	Déficit subv. Exercices antérieurs	-	-	-	-	
764000	Boni subv. Exercices antérieurs	-	-	-	-	
	Totaux "Divers"	3.303,69	7.428,78	2.560,00	1.200,00	
		-4.125,09 €		1.360,00 €		
COTISATIONS						
730000	Cotisations individuelles	88.847,51		101.145,00	-	
730050	Cotisations haut niveau	-	-	-	-	
		-	-	-	-	
	Totaux "Cotisations"	88.847,51	-	101.145,00	-	
		88.847,51 €		101.145,00 €		
	RESULTATS	349.685,00	341.740,05	419.830,00	432.502,00	
		7.944,95 €		**-12.672,00 €**		
		Réalisation 2024		**Budget 2025**		

Les grandes influences sur le budget sont exposées à l'assemblée et résumées dans le tableau ci-après :

Poste	Budget 2025	Budget 2026
Communication	Projet A-Sport CB Outdoor Longues Distances	Projet A-Sport CB Indoor
Frais de fonctionnement Administratifs	Formation arbitre WA : 900€ Aménagements Loverval : 7K€ Site Web : 6K€	Fourniture bureau DG : 3K€ Site Web maintenance : 2,5K€ Remplacement iClub : 10K€
Frais de fonctionnement OA	Inchangés	Inchangés
Compétitions	Frais CL ↘ (inscriptions pour le club) Frais arbitrage 17€➔20€ Tenue arbitrage : 2K€ Recettes diverses : tir de sélection possible Taxes de tir ↗ au 01/10/2025	Organisation 2 CB Impact sur recettes diverses + inscriptions
Compétitions internationales **Stages jeunes** **École jeunes**	Moins de participations inter Archers sans statut seuls à charge de la Ligue Augmentation subsides pour Coach national	Moins de participations inter Archers sans statut seuls à charge de la Ligue Augmentation subsides pour Coach national
Formations	Consultance pour Cahier des Charges MS Educateur	Organisation formations Animateurs, Initiateurs, voire Educateurs si public

NB : 1K€ = 1000€

Préalablement au vote et à la demande de certains mandataires, il est laissé à l'assemblée une vingtaine de minutes de réflexion et de discussion.

à approuver par l'AG 2026

3. Désignation des scrutateurs

Les quatre scrutateurs suivants sont retenus pour dépouiller les votes :

- Madame Patricia MORTIER (FOA-201)
- Monsieur patrick VAN MALDER(AGC-410)
- Monsieur Julien DEPOITIER (CEN-306)
- Monsieur Benny STRUBBE (LFU-259)

4. Votes

Hausse de la cotisation

L'assemblée est invitée à se prononcer sur les deux questions suivantes :

1. **Augmentation de la cotisation**
   Êtes-vous d'accord avec l'augmentation de la cotisation de 10€ (40€ au lieu de 30€) ?

2. **Frais d'arbitrage payés par la LFBTA**
   Êtes-vous d'accord avec le paiement des frais d'arbitrage par la LFBTA ?
   (Ceci entrainant une augmentation supplémentaire de la cotisation de 2€, soit 42€ au lieu de 30€) ?

La fixation de la cotisation est de la compétence de l'assemblée générale (Article 12 des statuts), statuant à la majorité absolue (50% + 1) des voix des cercles présents ou représentés.

57 cercles étaient présents ou représentés, porteurs ensemble d'un total de 114 voix (vote plural – article 17 des statuts).

Il n'est tenu aucun compte des votes blancs ou nuls, ni des abstentions.

- La question 1 est adoptée avec 77,2% des voix (88 OUI sur 114 voix valides).
- La question 2 est adoptée avec 58,4% des voix (66 OUI sur 113 voix valides).

5. Approbation du budget 2025

Par vote à mains levées, l'assemblée générale **DÉCIDE**, à l'unanimité des présents et représentés, d'adopter le budget pour l'exercice social 2025 commençant le 01 janvier 2025 et se terminant le 31 décembre 2025.

Le Président remercie l'assemblée et lève la séance de l'AG extraordinaire à 22h16.

Pour l'Organe d'administration,

Manuel PEREMANS

Président et Trésorier de la LFBTA

Laurence KIPS

Secrétaire générale de la LFBTA

À approuver par l'AG 2026